

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2014

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 25 novembre 2014 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel, Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de MORAND Julie à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2014 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° ONF : Présence de Monsieur DE BANIZETTE, ONF, qui a présenté l'ONF (son rôle, ses activités ...) ainsi que le programme d'aménagement de la forêt.

Contact sera repris avec Monsieur DE BANIZETTE pour les travaux du chemin de La Parellaz.

2° TRAVAUX :

- ✚ Peintures de la coupole à l'église : le dossier d'appel d'offres est prêt, l'annonce va être passée avec une limite de dépôt des offres au 09 janvier 2015.
- ✚ Mise en accessibilité bâtiment « Mairie-Ecole-Salle polyvalente-Bibliothèque » : trois cabinets d'architecture avaient été contactés afin d'avoir une proposition de maîtrise d'œuvre en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée.
La SICA Habitat Rural a fait une proposition s'élevant à 12 753 € HT, le Cabinet TERMIGNON à 17 000 € HT et le Cabinet PETITHOMME à 17 000 € HT.
L'offre de la SICA HR est retenue par la commune.
- ✚ ERDF Montagny : les travaux concernant le déplacement du transformateur à Montagny sont prévus pour la deuxième semaine de janvier (génie civil) et se poursuivront jusqu'en février. L'entreprise PORCHERON réalisera les travaux.
- ✚ Aire de retournement Montagny : les panneaux vont être installés sur cette aire précisant qu'il est interdit de se garer, cette place servant de retournement pour les camions (ordures ménagères, livraisons ...)
- ✚ Conteneurs ordures ménagères Montagny : après visite sur les lieux avec les services de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges en charge des ordures ménagères, il a été convenu d'installer deux conteneurs sur un terrain communal, en bordure de voirie en face du bar « Chez Fidèle ».

- ✦ Enrobé à Montagny : les travaux ont été réalisés, mais l'entreprise n'a pas goudronné la route jusqu'au mur comme cela était prévu. Un courrier va leur être fait dans ce sens.

3° AFFAIRES SCOLAIRES : un rendez-vous va être prochainement programmé entre les trois communes du RPI.

4 CONVENTION DE PARTICIPATION DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » : l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale avait été sollicité quant à la participation de la commune à hauteur de 12 € mensuel par agent (au prorata du temps de travail). Dans sa séance du 20 octobre, le comité technique a émis un avis favorable à cette participation.

5° GARDIENNAGE EGLISE : Maurice Porral nous a informés qu'il n'assurerait plus le gardiennage de l'église à compter du 01 janvier 2015.

6° DIVERS : le site internet de la commune est en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

J.M. LEON

